

# **Incendies en Gironde et dans les Landes : situation ce vendredi matin**

## **POINT DE SITUATION A 9h00**

L'incendie qui s'est déclaré mardi après-midi à Saint-Magne a, à cette heure, brûlé 7400 hectares de forêt. Cette nuit n'a pas été marquée par une progression significative du feu mais les conditions climatiques, hausse des températures et baisse de l'hydrométrie, font craindre une journée avec un risque très sévère d'éclosion de feu. Des travaux importants pour barrer le feu ont pu être réalisés hier et participent activement à la lutte contre le feu.

1100 sapeurs-pompiers sont engagés et épaulés par des renforts venus d'Allemagne, de Roumanie et de Grèce. Dans la journée, ils seront rejoints par des sapeurs-pompiers de Pologne, d'Autriche et d'Italie.

Les moyens européens engagés :

- L'Allemagne 65 personnels et 24 véhicules
- La Roumanie 77 personnels et 14 véhicules
- La Pologne 146 personnels et 49 véhicules
- L'Autriche 73 personnels et 14 véhicules
- La Grèce 2 canadiens et 22 personnels
- L'Italie 2 canadiens avec 14 personnels

L'A63 reste fermée dans les 2 sens de circulation (fermeture prévue jusqu'au 14 août à 10h) et la navigation interdite sur l'intégralité de la partie girondine du lac de Cazaux.

- **Cellule d'Information au Public** : La préfecture a activé la cellule d'Information au public joignable au 0800 713 633 de 8h à 20h.

- **Cellule psychologique** : Une cellule psychologique est joignable au numéro vert 0800 719 912.
- **Navigation de plaisance** :
  - La navigation est interdite sur l'intégralité de la partie girondine du plan d'eau de Cazaux situé sur la commune de la Teste-de-Buch.
  - La navigation et les activités nautiques de loisir sont interdites sur la rivière Leyre dans la limite séparative des communes de Mios et Salles jusqu'à la limite du département de la Gironde.
- **Réseau routier** : L'autoroute A63 est fermée dans les 2 sens entre l'embranchement de l'A660 (Arcachon – 33) et la sortie 17 (Liposthey – 40). L'itinéraire de déviation autoroutier via l'A64, l'A65 et l'A62 reste conseillé pour les véhicules légers à destination de Bordeaux et obligatoire pour l'ensemble des poids lourds. De nombreuses routes secondaires restent fermées. La liste est consultable sur le site du Conseil Départemental : <https://www.gironde.fr/deplacements/info/routes#incendie-gironde>

**Pour rappel tout le département de la Gironde est placé en vigilance ROUGE renforcée pour le risque d'incendies en forêt en raison des conditions météorologiques.**

**Quelques recommandations aux personnes sensibles aux fumées :**

Lors des précédents incendies, des recommandations avaient été faites aux populations touchées directement par les feux de forêt mais aussi à celles résidant dans des communes plus éloignées, ayant pu être incommodées par les fumées.

Face à l'intensité des feux en cours, l'ARS Nouvelle-Aquitaine renouvelle ses recommandations à l'ensemble de la population girondine et landaise qui, selon la direction des vents, pourrait être impactée par les fumées.

La qualité de l'air en Gironde et dans les Landes fait l'objet d'un suivi régulier, qui permet d'évaluer notamment les effets

de l'exposition éventuelle aux particules irritantes qui se dégagent des fumées. L'impact des fumées est assimilable à celui d'un pic de pollution intense.

En cas d'exposition aux fumées, les autorités sanitaires recommandent fortement de porter un masque de protection filtrant type FFP2 ou FFP3. Le niveau de filtration doit être adapté à l'épaisseur des fumées et à la fragilité des personnes (ex : problèmes cardio-respiratoires, asthme, maladies pulmonaires, femmes enceintes...)

Dans les zones les plus éloignées où parviennent les fumées des feux de forêt, les recommandations pour éviter les irritations consistent, pour tous, à :

- limiter le temps passé à l'extérieur,
- restreindre les activités physiques intenses en extérieur,
- surveiller de près les personnes à risques.

Les salariés exécutant un travail physique en plein air peuvent être soumis, de ce fait, à une exposition longue augmentant le risque d'irritation. Leurs employeurs sont invités à faire preuve de vigilance, et à saisir le cas échéant leur service de médecine du travail.

Pour une simple sensation d'odeur gênante et/ou d'irritation des voies respiratoires supérieures, il n'est pas nécessaire de solliciter le médecin traitant, ni d'appeler le numéro d'urgence du SAMU-Centre 15.

**Personnes à risque : une vigilance particulière est nécessaire**  
:

Sont particulièrement concernées les personnes ayant des antécédents respiratoires de type asthme, insuffisance respiratoire chronique ou autres pathologies respiratoires, ainsi que les personnes présentant une insuffisance cardiaque, pour lesquelles les effets irritants des fumées peuvent aggraver leur pathologie.

En fonction de l'apparition de symptômes ou d'une gêne

respiratoires, les personnes à risque doivent se rapprocher d'un médecin généraliste, et à défaut, en fonction de l'intensité des symptômes ou de la gêne, contacter le numéro d'urgence 15.

Pour plus d'information concernant les impacts des incendies sur la qualité de l'air :

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications/incendies-en-gironde-quel-impact-sur-la-qualite-de-lair>